

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 2 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier

- *Forêt communale*

LIAS-GOUDOURVIELLE

Service:

ONF

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Bois des Arramous

Bois du Tupé d'Empont

Service:

DREAL